



## Règlement du Relais Des Sables

### Article 1 : Organisateur

Le Relais Des Sables est composé de plusieurs courses à vocation caritative organisée par SOLIDARITE MARATHON DES SABLES (association loi 1901).

Contact : Marie- Jeanne COURTIER Secrétaire Générale

Mail : [mjcourtier-smds@marathondessables.com](mailto:mjcourtier-smds@marathondessables.com)

Téléphone : 06 11 67 47 28

### Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Relais Des Sables se déroulera le samedi 18 septembre 2021 dans le parc de la Mairie situé 14 rue Edmond Locard, 5ème arrondissement à Lyon.

Il est composé de trois courses :

- de 10h à 12h et de 13h30 à 18 h : Initiation à la course d'orientation à partir de 7 ans et si possible par équipe de 2.
- de 10h à 12h et de 13h30 à 18h : Relais des sables en famille ou avec des amis en équipe de 3 (au moins un adulte et au moins un enfant).
- 14 h 30 à 16h : course pour adultes « Les Boucles de la Voie Verte ».  
Trois options sont proposées lors de l'inscription :
  - 2 boucles soit 6km
  - 3 boucles soit 9km
  - 5 boucles soit 15 km

Option pour les marcheurs avec ou sans bâtons : 1 boucle de 3 km

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course, à la tente ACCUEIL. Le départ des boucles sera donné sous l'arche positionnée à droite de la mairie. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

### Article 3 : Condition d'inscription

#### 3-1 : Catégories d'âge

Les compétiteurs à partir de 18 ans peuvent s'inscrire à la course « les boucles de la Voie Verte »

Les enfants de plus de 6 ans peuvent être inscrits au relais des sables et à la course d'initiation à la course d'orientation.

#### 3-2 : Mineurs

Les mineurs sont inscrits par leurs parents sur le formulaire d'inscription en ligne ou en se présentant sur place à la tente Accueil

#### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Les courses ne sont pas **chronométrées et le certificat médical n'est pas obligatoire.**

#### Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription Helloasso SOLIDARITE MARATHON DES SABLES. Il est possible à titre dérogatoire de s'inscrire sur place une heure avant le départ.

##### 4-1 : Coût d'inscription

Initiation à la course d'orientation : 10 euros

Relais des sables : 10 euros par équipe

Boucles de la Voie Verte : prix unique de 10 euros pour les coureurs et les marcheurs

##### 4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

#### Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) avec la Direction de la Sécurité civile. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les trottoirs et sur le parcours.

**Le passage de la passerelle et la descente par les marches seront faits au pas.**

#### Article 7 : Récompenses

Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants à la course dès la fin de l'épreuve pour désigner le gagnant de :

- l'inscription gratuite au MARATHON DES SABLES pour l'édition 2022 et d'une valeur de 3390 euros et se déroulant au Maroc.

- l'inscription gratuite d'une équipe au Raid O'bivwak organisée par la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Course d'Orientation. Le lieu d'édition est fixé chaque année et se déroule en Rhône Alpes Auvergne.

#### Article 8 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

#### Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur ou marcheur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

#### Article 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement de 10 euros et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.